



L'Herbault

Etat des lieux

Le site de l'**Herbault** s'étend sur 2.9 ha. Il se situe à l'est du bourg de Fay-aux-loges et à l'ouest du Bois de la Courie. Il est composé d'un ensemble de friches et de haies situées sur une tête de source. Une mare et un petit étang sont également présents.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : neuf espèces de faune patrimoniale ont été observées. La **Barbastelle d'Europe** et la **Noctule de Leisler**, deux espèces de chauves-souris forestières déterminantes ZNIEFF « quasi-menacées » sont présentes. Quatre espèces d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont été dénombrées : la **Linotte mélodieuse**, l'**Alouette des champs**, deux espèces « quasi menacées » ainsi que le **Héron garde-bœufs**, espèce déterminante ZNIEFF « vulnérable » dans la région. Ajoutons également la **Pie-grièche écorcheur**, oiseau qui empale ses proies sur des épines ou des fils barbelés. Trois espèces d'amphibiens sont présentes, le **Triton palmé**, la **Rainette verte** et la **Grenouille agile**. Toutes les espèces citées sont protégées.

Flore : quatre espèces de plantes patrimoniales ont été observées. La plus intéressante est le **Persil des montagnes**, espèce qui, dans notre département, se trouve en limite d'aire de répartition. Pour cette raison, elle est rare et protégée régionalement. Le **Vulpin roux**, le **Brome faux-seigle** ainsi que le **Brome variable**, espèces rares dans la région, ont également été notés. Cette flore patrimoniale est associée aux milieux humides (liés à la mare) et agricoles.

Menaces potentielles

La destruction des haies ou la mise en culture des friches entrainerait une perte nette de biodiversité pour ce site. La faune sauvage se sert du site et de ses alentours comme zone d'alimentation et de reproduction. En plus de permettre le stockage du carbone, les haies participent à l'infiltration de l'eau dans le sol et le rechargement de la nappe. Cela permet, en période de sécheresse d'assurer un relargage de l'eau pour les cultures et les milieux alentours. L'utilisation de phytosanitaires sur les parcelles en culture peut également impacter la faune et la flore sauvages présentes sur le site.

Le comblement ou l'atterrissement de la mare risquerait de faire disparaître les amphibiens et les libellules qui s'y reproduisent. Parallèlement, une mare au sein d'un paysage d'openfield profite à de nombreuses autres espèces (lièvres, oiseaux, insectes) et enrichit la diversité des habitats présents.

Quelques chiffres

Type : exploitation agricole

Superficie : 2.9 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 4
- Faune : 9

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Persil des montagnes
@Wikimedia Commons



Pie-grièche écorcheur
@Maurer Cyril



Barbastelle d'Europe
@Wikimedia Commons

l'Herbault LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Chauves-souris

- Barbastelle d'Europe
- Noctule de Leisler

Amphibiens

- ◆ Grenouille agile
- ◆ Rainette verte
- ◆ Triton palmé

Oiseaux

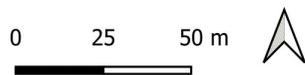
- Alouette des champs
- Héron garde-boeufs
- Linotte mélodieuse
- Pie-grièche écorcheur

Flore

- ▲ Brome faux-seigle
- ▲ Brome variable
- ▲ Persil des montagnes
- ▲ Vulpin roux

Limites administratives

- Limite communale
- Limite du site



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 03/2023



Source : LNE, BD Ortho, 2016 BRGM

Enjeux du site

- ✓ **L'accueil durable de la faune des milieux ouverts**
- ✓ **La densification du réseau de haies bocagères afin d'assurer le refuge et la bonne circulation des espèces**
- ✓ **La conservation des milieux humides**

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Assurer l'accueil durable de la faune des milieux ouverts
Action 1-1	Maintenir des espaces non dérangés et non cultivés pour que la faune puisse y trouver refuge (nidification des oiseaux, mise bas des lièvres...).
Action 1-2	Conserver les haies et les bordures de champs les plus naturels et ensauvagés possibles. Maintenir un maximum d'espaces enherbés. Ces milieux sont notamment favorables à la Pie-grièche écorcheur.
Action 1-3	Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires au sein du site. Le gérer de la manière la plus extensive possible en laissant une large place à une végétation spontanée non entretenue (floraison et fructification des plantes, source de nourriture pour la faune).
Objectif 2	Densifier le réseau de haies bocagères
Action 2-1	Conserver impérativement les haies existantes , favorables à la faune, en particulier la Barbastelle d'Europe et à la Pie-grièche écorcheur. Ce sont des refuges, des zones d'alimentation et des corridors de déplacement pour la faune (insectes, reptiles, oiseaux, chauves-souris, petits mammifères...) Si les haies nécessitent un entretien, certaines précautions doivent être prises afin de ne pas porter atteinte à la faune présente et de ne pas abîmer les arbres. Une taille d'entretien pourra être effectuée tous les trois ans entre septembre et février (hors période de nidification des oiseaux), avec des engins adaptés qui n'éclatent pas les branches. Idéalement, l'entretien se fera par une coupe latérale , entre novembre et février, avec un lamier à scies pour les grosses branches (de diamètres supérieurs à 4 cm) et avec une barre sécateur pour les plus petites. Bien veiller à ne pas éclater le bois. Cette coupe se fera jusqu'à une hauteur de 4,5 m maximum et sur une largeur de 1,5 m au minimum (idéalement jusqu'à 3 m de largeur). Cette action sera réalisée sur les deux faces de la haie pour ne pas la déséquilibrer.
Action 2-2	Si l'exploitant souhaite améliorer les haies existantes , il existe plusieurs informations à connaître avant de se lancer. Tout d'abord, identifier la zone de plantation ainsi que sa pertinence. Puis, définir les essences (espèces) à utiliser et/ou favoriser. Idéalement, le linéaire de haies existant pourrait effectivement être renforcé, en particulier le long du chemin carrossable qui forme la limite occidentale du site. Utiliser des essences (espèces) indigènes en favorisant une complémentarité de strates (arbustive et buissonnante). Les espèces cibles peuvent être : <ul style="list-style-type: none">- Pour la strate arbustive (grands arbustes et petits arbres) : le Poirier sauvage, le Noisetier, l'Amélanancier et l'Aubépine...- Pour la strate buissonnante (petits arbustes) : Fusain d'Europe, le Cornouiller sanguin, le Sureau noir, le Viorne obier, l'Eglantier...
Objectif 3	Conserver les milieux humides
Action 3-1	Favoriser la végétation spontanée sur les berges de la mare afin d'offrir un refuge (amphibiens) ou des supports de ponte (libellules) à la faune tout en maintenant des zones d'herbe rase pour la solarisation des grenouilles.

Action 3-2	Veiller à ne pas introduire d'espèces exotiques (Herbe de la pampa, Myriophylles...) ni de poissons dans les mares. Cela risquerait de faire disparaître les espèces indigènes de flore ainsi que les libellules et autres amphibiens présents.
---------------	--